

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2025

Délibération n°
20250916-16

L'an deux mille vingt-cinq et le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, M. COLLIARD Hervé, Mme GUYOT Patricia, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
9 septembre 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET

CONVENTION AVEC LE SYANE – GESTION ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
17 SEP. 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

17 SEP. 2025
Le Maire
Georges BLANC

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la loi d'orientation énergétique du 13 juillet 2005 a mis en place le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Les collectivités locales et les EPCI sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Il précise que certaines opérations de rénovations énergétiques sont éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et souligne que la commune projette la rénovation énergétique de l'école.

Il termine en indiquant qu'au vu, notamment, de la complexité des montages des dossiers de CEE, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) peut se charger d'élaborer lesdits dossiers auprès du Pôle National des Certificats d'Energie (PNCEE), puis de les valoriser financièrement.

Il propose de signer une convention avec le SYANE précisant les modalités de son intervention (montage du dossier, dépôt du dossier au PNCEE, vente des CEE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre,

Approuve les termes de la convention de regroupement pour la gestion et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie à passer avec le SYANE,

Autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que toutes pièces nécessaires au dossier,

Autorise Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 16 septembre 2025

Le Maire

Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Laure METRAL